

Immatriculer des speed pedelecs sur Autoconnect WEBDIV

Tous les vélos électriques rapides qui sont encore alimentés à une vitesse supérieure à 25 km/h ont besoin d'une plaque d'immatriculation. On parle alors de speed pedelecs.

Pour les speed pedelecs, une assurance responsabilité civile (RC) véhicules à moteur est obligatoire si le moteur fonctionne de manière autonome sans pédaler. Cette assurance n'est pas obligatoire pour un vélo équipé d'un moteur électrique auxiliaire qui ne fournit qu'une assistance au pédalage, mais une assurance familiale est recommandée. Dans les deux cas, les vélos doivent être immatriculés.

Vous trouverez un aperçu des règles sur le site Internet du [SPF Mobilité](#).

Même si le vélo ne nécessite pas d'assurance responsabilité civile, vous pouvez immatriculer le vélo sur Autoconnect WEBDIV !

Pour **les speed pedelecs avec assurance responsabilité civile**, suivez la procédure normale comme pour tous les autres véhicules.

Pour **les speed pedelecs avec assistance au pédalage uniquement et sans assurance responsabilité civile**, il y a un petit changement lors du remplissage de l'écran d'immatriculation. Introduisez d'abord le numéro de registre national ou le numéro d'entreprise de votre client, suivi du numéro de châssis du vélo et du numéro de vérification.

Dans les "Données de la Compagnie d'assurances", vous indiquez "Pas d'assurance (Speedpedelec avec assistance au pédalage uniquement)".

Données de la Compagnie d'assurances	
Compagnies d'assurances pour lesquelles vous avez un mandat: ⓘ	Utilisateur admin qui peut définir les mandats:: impactmm
	<input type="radio"/> Autres compagnies d'assurances (immatriculation sera complétée par un autre courtier) ⓘ
	<input checked="" type="radio"/> Pas d'assurance (Speedpedelec avec assistance au pédalage uniquement)

Au bas du formulaire, vous devez encore indiquer la taille de la plaque d'immatriculation

Données pour l'immatriculation	
Type et dimension de la plaque: ⓘ	<input type="radio"/> Plaque normale, rectangulaire
	<input type="radio"/> Grand carré (4x4)
	<input type="radio"/> Petit carré (moto)
	<input checked="" type="radio"/> Mini (e.g. scooter, pèdelec)

Quelques informations supplémentaires

1. Seuls les vélos neufs peuvent être immatriculés de cette façon, pour les vélos d'occasion un formulaire de demande d'immatriculation doit être envoyé à la DIV.

2. Il est très important que le vélo ait été correctement pré-enregistré par l'importateur ou le revendeur. Veuillez noter que les deux types de speed pedelecs qui sont pré-enregistrés sur **Autoconnect VIPS** peuvent être immatriculés sur Autoconnect WEBDIV. Si vous recevez des messages d'erreur lors de l'immatriculation d'un vélo en ligne, veuillez référer le revendeur à notre Servicedesk (servicedesk@inmotiv.be) pour obtenir de l'aide pour le pré-enregistrement.